

EXTRAIT
du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 09 Novembre 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) =suffrages exprimés
14	10	12

Le 09 Novembre 2023 à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 31 Octobre 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie
Présents : Mmes : BELLON S. ; CECCHINI C. ; FELLON F. ; MENSE M. ; PEREIRA S. ; Messieurs : EVEN P., MASSEL A., BLANC P. ; CASTANO C. ; POUCEL A.
Absents excusés : CORNAND JB ; VANEL M ;
Absents : POIMBOEUF J. ; HENAREJOS F. ;
Procuration : CORNAND a donné procuration à PEREIRA et VANEL a donné procuration à FELON
Secrétaire de séance : MENSE Marilyne

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
11	1	

Madame le Maire donne lecture du projet de motion contre la création du « Pôle Territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon » :

Objet de la délibération
2023-D-2023-11-04 : Motion contre la création du « Pôle Territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon

Le 02 octobre 2023, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) se réunissait à Avignon, dans un amphithéâtre de la Préfecture de Vaucluse.

A l'occasion de cette réunion, qui se déroulait dans le plus grand secret, une trentaine d'élus, maires pour la plupart, ont eu à débattre de la création d'un « Pôle Territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon ». un projet qui concerne 6 EPCI de Vaucluse et, indirectement, les 563 000 habitants du Département de Vaucluse, mais également 10 000 habitants du Gard, qui seraient inclus dans une « superstructure » qui irait de Carpentras au Pont du Gard, en passant par Cavaillon, Sorgues ou encoure Vaison-La-Romaine.

Contrairement à ce que les initiateurs de ce projet n'ont eu de cesse de répéter, ce pôle territorial est en fait une préfiguration d'une métropole à l'échelle du Vaucluse, à l'image de la métropole Aix-Marseille.

Cette métropole, qui ne dit pas son nom, serait chargée « d'animer une réflexion stratégique sur les questions liées à l'aménagement du territoire, aux mobilités, au risque d'inondation et à la gestion des déchets ». Autant de compétences qui sont déjà gérées par les communes ou les intercommunalités. Pourquoi, alors, confier à une métropole des compétences déjà gérées par d'autres collectivités ?

Cette décision prise sans concertation des Vauclusiens constitue une faute à plusieurs égards.

D'abord, à l'heure où nombre de nos concitoyens demandent une simplification du millefeuille administratif, la création d'une telle « superstructure » ne ferait qu'ajouter de la complexité à la situation.

Ensuite, cette métropole éloignerait encore les citoyens des élus, en centralisant les décisions quand nous savons que la proximité est la clé de l'efficacité.

Enfin, cette décision constitue un déni de démocratie alors que nous avons besoin de restaurer la confiance entre les citoyens et les élus. Ce projet, qui engage l'avenir de 563 000 Vauclusiens, n'a jamais été inscrit dans aucun programme politique ni débattu publiquement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSÉ DE MADAME LE MAIRE
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
DÉCIDE :**

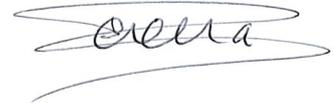
D'APPROUVER à la majorité absolue cette motion contre la création du « Pôle Territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon ».

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance :
MENSE Marilyne



La Maire :
PEREIRA Sylvie



Mise en ligne sur le site internet le : 14 Novembre 2023